

Réunion du 4 juillet 2016

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Christiane WOLFHUGEL

**N° CP/2016/339 - Construction de logements sociaux - 1323
Proposition d'adoption de la convention d'attribution de la subvention pour la création d'une résidence autonome pour des personnes en situation d'handicap sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes du projet de convention d'attribution de subvention et de réservation de logements sociaux, annexée au rapport, dans le cadre de la labélisation de 2 projets de résidences en faveur des personnes souffrant d'un problème de santé ou des personnes en situation de handicap sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Elle décide également d'actualiser le montant de la subvention départementale qui s'élève ainsi à 72 000 € au lieu de 90 000 €, correspondant à 24 logements au lieu de 30.

Elle autorise son Président à signer la convention à intervenir sur cette base entre le Département et la SERS, et dont le projet figure en annexe.

Non participation au vote : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur André ERBS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160704-lmc1101727-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/07/16